



Objet : **Consignes saisie DADSU**

📄 Versions du document

| Version | Nom du Document | Date | Commentaire |
|---------|---------------------------------|------------|---|
| V1.0 | Consignes saisie DADSU V1.doc | 30/09/2009 | Version initiale |
| V1.1 | Consignes saisie DADSU V1.1.doc | 21/12/2009 | Ajout 1.2.1 : saisie Ircantec |
| V1.2 | Consignes saisie DADSU V1.2.doc | 04/01/2010 | Ajout saisie codes fraction + environnement dédié |
| V2.0 | Consignes saisie DADSU V2.0.doc | 05/10/2010 | Mises à jour DADS-U 2010 |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Préambule | 2 |
| I. Gestion des structures | 3 |
| I. Gestion des structures | 3 |
| 1.1 Saisie de l'adresse mail du destinataire du CRE | 3 |
| 1.1.1. Conseil de saisie | 3 |
| 1.1.2. Exemple d'erreur remontée | 4 |
| 1.2 Saisie des numéros de rattachement | 5 |
| 1.2.1 Conseil de saisie | 5 |
| 1.2.2 Exemple d'erreur remontée | 5 |
| 1.3 Saisie des sections accidents de travail pour DADS-U | 6 |
| 1.3.1 Conseil de saisie | 6 |
| 1.3.2 Exemple d'erreur remontée | 6 |
| 1.4 Saisie des codes postaux des établissements | 8 |
| 1.4.1 Conseil de saisie | 8 |
| 1.4.2 Extrait de la norme | 8 |
| 1.4.3 Exemple d'erreur remontée | 9 |
| 1.5 Saisie des codes fraction | 10 |
| 1.5.1 Conseil de saisie | 10 |
| II. Gestion Administrative | 11 |
| 2.1 Saisie du NIR (N°INSEE) | 11 |
| 2.1.1 Conseil de saisie | 11 |
| 2.1.2 Extrait de la norme | 11 |
| 2.1.3 Exemples de remontées | 12 |
| 2.2 Saisie de l'adresse de l'agent | 13 |
| 2.2.1 Conseil de saisie | 13 |
| 2.2.2 Exemples de remontées | 13 |



Préambule

Ce document a pour objectif de prévenir les erreurs de saisies dans GOSPEL pour la déclaration de la DADSU, et de saisir les codes fraction conformément à la note de la DAF.

Un certain nombre d'éléments obligatoires ou mal renseignés peuvent générer des erreurs bloquantes lors du passage du programme de contrôle de la DADS.

Afin de limiter ces erreurs bloquantes, ce document recense les erreurs de saisies les plus fréquemment rencontrées et, détaille les bonnes pratiques de saisies en vue d'une génération optimale de DADSU.

Il est fortement recommandé de ne pas attendre le mois de Janvier pour effectuer ces saisies obligatoires.

Les phases de lancement de la DADS (AN1, AN2, AN3, AN4) sont bloquées sur l'environnement GOSPEL tant que les programmes correspondants à la nouvelle norme ne seront pas livrés.

Un environnement dédié pour les travaux de fin d'année sera mis à disposition. Une bascule des données de l'environnement de production est prévue.

Il est demandé de contrôler les saisies obligatoires de la DADS afin de permettre la production de celle-ci dans les meilleures conditions.

Pour informations, le cahier technique de la DADS et le programme de contrôle sont téléchargeables à l'adresse suivante : <http://www.net-entreprises.fr/html/dads.htm>



I. Gestion des structures

1.1 Saisie de l'adresse mail du destinataire du CRE

1.1.1. Conseil de saisie

Dans « Gestion des structures/Définition d'un établissement/Option/Onglet Renseignement divers » :

Il faut faire concorder le « **code email** » au niveau de l'information « contacts » pour le code état de la DADS-U « **J** » avec celui précisé au niveau de l'information « **Téléphone / Fax / Email** »

Cette information est à renseigner uniquement sur l'établissement ordonnateur

Si cette information n'est pas correctement renseignée alors l'erreur sera remontée sur chaque établissement employeur.

The screenshot shows the 'Renseignements divers' section of the DADSU software. The 'Contacts' block contains the following fields: 'Qualité' (Monsieur), 'Collaborateur' (EXEMPLE), 'Code état' (J), 'Code fax' (***), 'Code téléphone' (***), 'Code email' (EML), and 'Courrier électron'. The 'Téléphone / Fax / Email' block contains the following fields: 'Ordre' (3), 'Type de média' (EML), and 'N° de téléphone / Fax / Email' (ce.9730416P@ac-versailles.fr). Red circles highlight the 'J' and 'EML' values, and a red arrow points from the 'EML' in the 'Téléphone / Fax / Email' block to the 'Code email' field in the 'Contacts' block.

Dans l'exemple cas ci-dessus, il faut mettre le code « EML » (figurant dans « Type de média » du bloc « Téléphone/Fax/Email ») dans la case « Code email » du bloc « Contacts ».



1.1.2. Exemple d'erreur remontée

Détail anomalie

```
N° DECLARATION : 4
N° ANOMALIE : 99
N° LIGNE : 2270
CODE RUBRIQUE : S20.G01.00.016.001 / Adresse Mél du destinataire du Compte Rendu d'Exploitation
VALEUR RUBR. :
NOM DU SALARIE :
PRENOM :
NOM MARITAL :
NIR :
PERIODE ACTIV. :
LIBELLE ERREUR : M041 / Rubrique absente / Si les rubriques 'destinataire du CRE' de l'envoi sont absentes en
S10.G01.00.013.001, 13.002 et 15.001, alors ces rubriques doivent être renseignées sur chaque
déclaration en S20.G01.00.014.001, 14.002 et 16.001
```



1.2 Saisie des numéros de rattachement

1.2.1 Conseil de saisie

Dans « Gestion des structures/Définition d'un établissement/Option/Onglet DADS-U » :

Le N° de contrat **IRCANTEC** et le N° **RAFP** doivent être renseignés au niveau de chacun des établissements employeurs de l'établissement ordonnateur.

Le N° de contrat **IRCANTEC** pris sera celui de l'établissement ordonnateur.

Cette erreur très récurrente provoquée par le non renseignement de ces éléments renvoie une anomalie bloquante

Arbre Population Renseignements divers DADS-U

GOSPEL

- Gestion administrative
- Préparation de la paie
- Cycle de paie
- Éditions particulières
- Gestion des structures
 - Définition d'un établissement
 - Identification de l'établissement
 - Options
 - Options de paie
 - Éléments fixes collectifs
 - Paramétrage comptable
 - Taxe sur salaires
 - Organisation des établissements
 - Informations

Informations DADS-U

Activité de l'établissement

Etablissement soumis à la taxe sur salaire

Code section prud'homale 01 Industrie

IRCANTEC

N° client IRCANTEC

N° contrat IRCANTEC 0XXY98WS

Indice collectivité IRCANTEC 0XXY98WS Clé

RAFP

N° RAFP

Dans l'exemple cas ci-dessus, pour chaque agent affilié à la RAFP alors le numéro de rattachement ne sera pas renseigné dans le fichier DADS-U

1.2.2 Exemple d'erreur remontée

L'anomalie remontée ressemblera à la suivante :

Détail anomalie

N° DECLARATION : 123

N° ANOMALIE : 48 (regroupée pour 6 anomalies similaires)

N° LIGNE : 34648

RUBRIQUE : S41.G01.01.002 / Numéro de rattachement

VALEUR RUBR. :

NOM DU SALARIE : ZEMIRLINE

PRENOM : NACIBA

NOM MARITAL : DAHMANI

NIR / Matr. : 2701199352888 / 0012350

PERIODE ACTIV. : 01012008 / 30042008

LIBELLE ERREUR : M190 / Rubrique absente / Le numéro de rattachement S41.G01.01.002 est obligatoire pour les salariés relevant de l'IRCANTEC, de la CNRACL, du FSPOEIE et du RAFP



Consignes saisie DADSU

Rédacteur : équipe
GOSPEL Montpellier

Page : 6/15

1.3 Saisie des sections accidents de travail pour DADS-U

1.3.1 Conseil de saisie

Dans « Gestion des structures/Définition d'un établissement/Option/Onglet DADS-U » :

Il faut renseigner pour chaque établissement employeur de l'établissement ordonnateur l'information « Accidents du travail pour DADS-U »

Pour chaque agent, le non-remplissage de cette information provoque 3 erreurs bloquantes par agent.

| N° d'ordre | Code risque | Section | Bureau | Horaire hebdomadaire | Taux |
|------------|-------------|---------|--------|----------------------|------|
| 2 | 751AC | 02 | | 0 | 1,50 |
| 1 | 751AC | 01 | | 0 | 1,50 |
| | | | | | |

1.3.2 Exemple d'erreur remontée

Les erreurs bloquantes sont de natures suivantes :

Détail anomalie

N° DECLARATION : 123
N° ANOMALIE : 46 (regroupée pour 6 anomalies similaires)
N° LIGNE : 34647
RUBRIQUE : S41.G01.00.025 / Code section accident du travail
VALEUR RUBR. :
NOM DU SALARIE : ZEMIRLINE
PRENOM : NACIBA
NOM MARITAL : DAHMANI
NIR / Matr. : 2701199352888 / 0012350
PERIODE ACTIV. : 01012008 / 30042008
LIBELLE ERREUR : M252 / Rubrique absente / Rubrique obligatoire pour le 'régime général' (S41.G01.00.018.001 ou 003 = 200), sauf si S41.G01.00.014 = 07 (VRP multiscartes), 36 (volontariat associatif), 37 (cadet de golf), 38 (tuteur de cessionnaire d'entreprise), 39 (bénéficiaire d'un contrat d'appui à la création d'entreprise)

Détail anomalie

N° DECLARATION : 123
N° ANOMALIE : 46 (regroupée pour 6 anomalies similaires)
N° LIGNE : 34647
RUBRIQUE : S41.G01.00.026 / Code risque accident du travail
VALEUR RUBR. :
NOM DU SALARIE : ZEMIRLINE
PRENOM : NACIBA
NOM MARITAL : DAHMANI
NIR / Matr. : 2701199352888 / 0012350
PERIODE ACTIV. : 01012008 / 30042008
LIBELLE ERREUR : M252 / Rubrique absente / Rubrique obligatoire pour le 'régime général' (S41.G01.00.018.001 ou 003 = 200), sauf si S41.G01.00.014 = 07 (VRP multiscartes), 36 (volontariat associatif), 37 (cadet de golf), 38 (tuteur de cessionnaire d'entreprise), 39 (bénéficiaire d'un contrat d'appui à la création d'entreprise)



Consignes saisie DADSU

Rédacteur : équipe
GOSPEL Montpellier

Page : 7/15

Détail anomalie

N° DECLARATION : 123
N° ANOMALIE : 47 (regroupée pour 6 anomalies similaires)
N° LIGNE : 34647
RUBRIQUE : S41.G01.00.028 / Taux accident du travail
VALEUR RUBR. :
NOM DU SALARIE : ZEMIRLINE
PRENOM : MACIBA
NOM MARITAL : DAHMANI
NIR / Matr. : 2701199352888 / 0012350
PERIODE ACTIV. : 01012008 / 30042008
LIBELLE ERREUR : M252 / Rubrique absente / Rubrique obligatoire pour le 'régime général' (S41.G01.00.018.001 ou 003 = 200), sauf si S41.G01.00.014 = 07 (VRP multicartes), 36 (volontariat associatif), 37 (cadet de golf), 38 (tuteur de cessionnaire d'entreprise), 39 (bénéficiaire d'un contrat d'appui à la création d'entreprise)



Consignes saisie DADSU

Rédacteur : équipe
GOSPEL Montpellier

Page : 8/15

1.4 Saisie des codes postaux des établissements

1.4.1 Conseil de saisie

Dans « Gestion des structures/Définition d'un établissement/Identification de l'établissement/Onglet Identification de l'établissement »

La norme V08R10 n'accepte pas les codes postaux de type CEDEX et provoque une erreur bloquante.

Beaucoup d'erreurs sur les codes postaux des établissements sont remontées.

Identification de l'établissement
FR1 0950722U CLG JEAN MOULIN

Code: 095% Libellé: AN%MOULIN%

Arbre | **Population** | **Identification de l'établissement** | **Caractéristiques de l'établissement**

GOSPEL
Gestion administrative
Préparation de la paie
Cycle de paie
Editions particulières
Gestion des structures
Définition d'un établissement
• Identification de l'établissement
• Options
• Options de paie
• Eléments fixes collectifs
• Paramétrage comptable
• Taxe sur salaires
Organisation des établissements
Gestion des emplois
Informations
Assistant de gestion
Réglementaire

Libellé long COLLEGE JEAN MOULIN
Libellé court CLG JEAN MOULIN
Administration FRG Education Nationale
Assurance maladie Alsace-Moselle

Immatriculation
Numéro SIREN 199507229
Code NIC 00011
Code APE à partir de 2008 8531Z **Code APE avant 2008** 802A *** SECONDAIRE G

Adresse
Voie (N°, bis/ter, nature et nom) 84 RUE DU POIRIER BARON
Complément d'adresse
Commune SANNOIS CEDEX **Code commune INSEE** 95582
Bureau distributeur SANNOIS
Code postal 95112

1.4.2 Extrait de la norme

SXX.GXX.XX.XXX.010 CODE POSTAL

Cinq caractères numériques pour une destination française.

Le code postal de l'adresse en France doit figurer dans la liste des Codes postaux de la Poste.

Les codes postaux de type CEDEX ne sont pas admis, à l'exception des Codes de la forme 00nnn pour les déclarations émises par les armées.

Jusqu'à dix caractères alphanumériques pour un pays étranger. Dans ce cas la valeur zéro est admise s'il n'existe pas de code postal ou d'équivalent dans le pays.



□ **Contrôle de la rubrique :**

C2 - 01 Le code postal de l'adresse du salarié, du bénéficiaire d'honoraires ou de l'établissement, si le code pays SXX.GXX.XX.XXX.013 est absent ou égal à FR, GP, BL, MF, MQ, GF, RE, PM, YT, WF, PF, NC, MC, doit figurer dans la liste des codes postaux de la Poste (hors codes CEDEX prohibés).

C2 - 02 Un code CEDEX de type 00nn est autorisé seulement pour un SIREN appartenant aux armées.

C2 - 03 Pour un établissement, le code postal et le code INSEE des communes (SXX.GXX.XX.XXX.007) si déclarés doivent être cohérents.

C3 - 03 Pour un établissement, à défaut de présence du code INSEE des communes, le code postal doit être cohérent avec le code INSEE de la commune de l'établissement figurant au répertoire SIRENE

1.4.3 Exemple d'erreur remontée

| Détail anomalie | |
|------------------|---|
| N° DECLARATION : | 30 |
| N° ANOMALIE : | 14 |
| N° LIGNE : | 10019 |
| RUBRIQUE : | \$20.G01.00.009.010 / Code postal |
| VALEUR RUBR. : | 95112 |
| NOM DU SALARIE : | |
| PRENOM : | |
| NOM MARITAL : | |
| NIR : | |
| PERIODE ACTIV. : | |
| LIBELLE ERREUR : | M200 / Valeur incorrecte / Ce code postal est invalide pour une adresse en France (code inconnu du référentiel postal, code Cedex, code incompatible avec le DOM-TOM mentionné, ou code préfixé par 00 dans une déclaration non émise par les Armées) |



1.5 Saisie des codes fraction

1.5.1 Conseil de saisie

Dans « Gestion des structures/Définition d'un établissement/Options/ Onglet DADS-U »

Valeurs préconisées pour la saisie des codes fraction (voir la note de la DAF) :

GR = 11; A1/A2 = 19 ; C1/C2 = 39 ; AE = 49; CF/FA/NT/FP = 59; AR = 69; VA = 79; CH = 89; MP = 99.

Pour chaque nature de contrat qui est gérée par votre établissement vous devez saisir le code fraction à utiliser. La valeur du code fraction à saisir est indiquée sur la note de la DAF.

Options
FR1 0950666H LPO GEORGES BRAQUE

Arbre Population Renseignements divers DADS-U

Informations DADS-U

Activité de l'établissement : ENSEIGNEMENT
Etablissement soumis à la taxe sur salaire :
Code section prud'homale : 04 Activités diverses

IRCANTEC

N° client IRCANTEC :
N° contrat IRCANTEC : XXXXXXXX
Indice collectivité IRCANTEC : XXXXXXXX Clé

RAFP

N° RAFP :

Accident du travail pour DADS-U

| N° d'ordre | Code risque | Section | Bureau | Horaire hebdomadaire | Taux |
|------------|-------------|---------|--------|----------------------|------|
| 2 | 751AC | 02 | | 0 | 1,50 |
| 1 | 751AC | 01 | | 0 | 1,50 |
| | | | | | |

Sélection de la population sur le code fraction

Nature de contrat : CH *** CHOMAGE
Code fraction : 89



II. Gestion Administrative

2.1 Saisie du NIR (N°INSEE)

2.1.1 Conseil de saisie

Dans « Gestion Administrative/Opération sur le personnel/Prendre en charge un Agent »
Ou

« Gestion Administrative/Information sur le personnel/Informations personnelles/Onglet informations personnelles »

The screenshot shows the 'Informations personnelles' form in the GOSPEL application. The form is divided into sections: 'Identification de l'agent' and 'Informations personnelles'. The 'Informations personnelles' section contains fields for 'Sexe', 'N° INSEE', 'N° INSEE provisoire', and 'Décédé(e) le'. The 'N° INSEE provisoire' field is circled in red. The 'N° INSEE' field is also visible. The 'Sexe' field is a dropdown menu. The 'Décédé(e) le' field is a date picker. The 'Reprise d'ancienneté droit public' field has sub-fields for 'an(s)', 'mois', and 'jour(s)'. The 'Naissance' section is partially visible at the bottom.

2.1.2 Extrait de la norme

S30.G01.00.001 NUMERO D'INSCRIPTION AU REPERTOIRE

Numéro d'inscription au répertoire des personnes physiques de l'INSEE.

En l'absence de NIR ou du NIR **complet** (13 caractères) il est obligatoire de remplir la rubrique en indiquant le code sexe 1 ou 2 puis en complétant les 12 autres caractères par des 9.

Compléter obligatoirement les rubriques relatives aux paramètres de naissance (rubriques de 009 à 012). La commune de naissance (rubrique 010) n'est pas à remplir pour les salariés nés à l'étranger.

Ne pas utiliser les numéros provisoires reconnaissables par leur premier caractère égal à 7 ou 8.

Pour la CNRACL, l'IRCANTEC et le FSPOEIE, le NIR complet doit être renseigné avec celui figurant sur la carte d'assuré social de l'agent.

C1 - 01 Sous la forme SAAMDDCCNNN avec

S = sexe de la personne physique doit être égal à 1 ou 2

AA = année de naissance de la personne physique doit être comprise entre 00 et 99

MM = mois de naissance de la personne physique doit être compris entre 01 et 12 ou entre 30 et 42 ou entre 50 et 99 ou égal à 20

DD = département de naissance de la personne physique.

. Doit être compris entre 01 et 99 ou être égal à 2A ou 2B



Consignes saisie DADSU

Rédacteur : équipe
GOSPEL Montpellier

Page : 12/15

- . Ne peut être égal à 2A ou 2B avec une année de naissance inférieure à 76
- . Ne peut être égal à 20 avec une année de naissance supérieure ou égale à 76

CCC = commune de naissance de la personne physique. Doit être comprise entre 001 et 999

NNN = numéro d'inscription la personne physique au registre d'état civil doit être compris entre 001 et 999

C1 - 02 Un NIR composé d'un premier chiffre égal à 1 ou 2 suivi de 12 chiffres '9' sera accepté

Un NIR composé de 13 chiffres '1' ou de 13 chiffres '2' sera refusé

Remarques :

1. le NIR est diffusé tel qu'il est déclaré, sans modification aucune, c'est à dire qu'il n'est pas reconstitué à partir des données Etat civil

2. pour l'identification du salarié, tenir compte du fait que le NIR peut être renseigné avec 12 chiffres '9'

C2 - Au sein d'une déclaration comprenant plus de 20 salariés (S30), il n'est pas admis que plus de 25% des NIR S30.G01.00.001 soient valorisés à 199999999999 ou 299999999999.

2.1.3 Exemples de remontées

* le code département « 20 » contenu dans le NIR qui n'est pas accepté car la personne est née après 1976 (la Corse a vu ses N° de département changer en 2A et 2B après 1976)

| Détail anomalie | |
|-----------------|---|
| N° DECLARATION | : 16 |
| N° ANOMALIE | : 513 |
| N° LIGNE | : 7400 |
| CODE RUBRIQUE | : S30.G01.00.001 / Numéro d'inscription au répertoire |
| VALEUR RUBR. | : 2821220033091 |
| NOM DU SALARIE | : MERIA |
| PRENOM | : BIANCA |
| NOM MARITAL | : MERIA |
| NIR / Matr. | : 2821220033091 / 0013400 |
| PERIODE ACTIV. | : |
| LIBELLE ERREUR | : M055 / Valeur incorrecte / NIR invalide |

* le numéro d'inscription au registre d'état civil « 000 » contenu dans le NIR qui n'est pas accepté

| Détail anomalie | |
|-----------------|---|
| N° DECLARATION | : 86 |
| N° ANOMALIE | : 3653 |
| N° LIGNE | : 47961 |
| CODE RUBRIQUE | : S30.G01.00.001 / Numéro d'inscription au répertoire |
| VALEUR RUBR. | : 1840899205000 |
| NOM DU SALARIE | : TAUK |
| PRENOM | : JEAN |
| NOM MARITAL | : TAUK |
| NIR / Matr. | : 1840899205000 / 0023564 |
| PERIODE ACTIV. | : |
| LIBELLE ERREUR | : M055 / Valeur incorrecte / NIR invalide |



2.2 Saisie de l'adresse de l'agent

2.2.1 Conseil de saisie

Dans « Gestion Administrative/Information sur le personnel/Informations personnelles/Onglet Adresses »

Certaines règles sont à respecter pour ne pas générer d'erreurs bloquantes :

- Un nom de voie contenant deux espaces consécutifs n'est pas accepté
- Les codes postaux de type CEDEX ne sont pas acceptés
- La commune de naissance doit être renseignée et avec avoir une valeur correcte dans le dossier de l'agent
- Une règle bien spéciale précise que le code département « 20 » (Corse) est accepté uniquement pour les personnes nées avant 1976. Après c'est 2A ou 2B et ceci afin de concorder avec les n° INSEE
- Le pays de naissance doit être renseigné dans le dossier de l'agent
- Le numéro de la voie doit respecter les conditions de la norme.

Informations personnelles
BEBELLI, WILLIAM
0054506

Arbre Population Informations personnelles Adresses

Adresse

N° 30

Nature de la voie Boulevard

Désignation de la voie JOFFRE

Complément d'adresse

Commune DIJON

Code postal / Bureau distributeur 21000 DIJON

Pays FRA *** France

2.2.2 Exemples de remontées

* Un nom de voie contenant deux espaces consécutifs n'est pas accepté par la norme :

Détail anomalie

N° DECLARATION : 188
N° ANOMALIE : 8756
N° LIGNE : 112689
CODE RUBRIQUE : S20.G01.00.009.006 / Nature et nom de la voie
VALEUR RUBR. : QUA LA PLAINE AV MEDITERR
NOM DU SALARIE :
PRENOM :
NOM MARITAL :
NIR :
PERIODE ACTIV. :
LIBELLE ERREUR : M347 / Valeur incorrecte / Le contenu de cette rubrique ne respecte pas les conditions d'utilisation des caractères spéciaux (présents à tort en début ou en fin de rubrique, ou consécutifs en milieu de rubrique)



Consignes saisie DADSU

Rédacteur : équipe
GOSPEL Montpellier

Page : 14/15

* Les codes postaux de type CEDEX ne sont pas acceptés :

| Détail anomalie | |
|------------------|---|
| N° DECLARATION : | 177 |
| N° ANOMALIE : | 8365 |
| N° LIGNE : | 107703 |
| CODE RUBRIQUE : | S20.G01.00.009.010 / Code postal |
| VALEUR RUBR. : | 13141 |
| NOM DU SALARIE : | |
| PRENOM : | |
| NOM MARITAL : | |
| NIR : | |
| PERIODE ACTIV. : | |
| LIBELLE ERREUR : | M200 / Valeur incorrecte / Ce code postal est invalide pour une adresse en France (code inconnu du référentiel postal, code Cedex, code incompatible avec le DOM-TOM mentionné, ou code préfixé par 00 dans une déclaration non émise par les Armées) |

* La commune de naissance doit être renseignée et avec avoir une valeur correcte dans le dossier de l'agent :

| Détail anomalie | |
|------------------|---|
| N° DECLARATION : | 147 |
| N° ANOMALIE : | 7008 |
| N° LIGNE : | 90344 |
| CODE RUBRIQUE : | S30.G01.00.010 / Commune ou localité de naissance |
| VALEUR RUBR. : | ++ |
| NOM DU SALARIE : | BERAISINA |
| PRENOM : | ROSY |
| NOM MARITAL : | RAKOTONDRAVAO |
| NIR : | 2750999333044 |
| PERIODE ACTIV. : | |
| LIBELLE ERREUR : | M321 / Valeur incorrecte / La commune ou localité de naissance ne peut contenir que les caractères ABCDEFGHIJKLMNOPQRSTUVWXYZabcdefghijklmnopqrstuvwxyz0123456789 |

* Erreurs bloquantes sur département de naissance Corse :

Une règle bien spéciale précise que le code 20 est accepté uniquement pour les personnes nées avant 1976. Après c'est 2A ou 2B et ceci afin de concorder avec les n° INSEE

| Détail anomalie | |
|------------------|---|
| N° DECLARATION : | 145 |
| N° ANOMALIE : | 6690 |
| N° LIGNE : | 86312 |
| CODE RUBRIQUE : | S30.G01.00.011 / Code département de naissance |
| VALEUR RUBR. : | 20 |
| NOM DU SALARIE : | COSTANTINI |
| PRENOM : | ANNE LAURE |
| NOM MARITAL : | COSTANTINI |
| NIR / Matr. : | 2841020033046 / 0001963 |
| PERIODE ACTIV. : | |
| LIBELLE ERREUR : | M238 / Valeur incohérente / Le code département 20 n'est accepté que pour les personnes nées avant 1976 |

* Le pays de naissance doit être renseigné dans le dossier de l'agent

| Détail anomalie | |
|------------------|--|
| N° DECLARATION : | 58 |
| N° ANOMALIE : | 192 |
| N° LIGNE : | 48287 |
| RUBRIQUE : | S30.G01.00.013 / Pays de nationalité |
| VALEUR RUBR. : | |
| NOM DU SALARIE : | LUBIN |
| PRENOM : | JEAN GARDY |
| NOM MARITAL : | LUBIN |
| NIR : | 1770399410070 |
| PERIODE ACTIV. : | |
| LIBELLE ERREUR : | M008 / Rubrique absente / Cette rubrique est obligatoire |



Consignes saisie DADSU

Rédacteur : équipe
GOSPEL Montpellier

Page : 15/15

* Erreurs bloquantes sur numéro de la voie : Le numéro de la voie doit respecter les conditions de la norme :

Détail anomalie

```
N° DECLARATION : 1
N° ANOMALIE : 14
N° LIGNE : 28200
RUBRIQUE : S30.G01.00.008.003 / Numéro dans la voie
VALEUR RUBR. : 2 4
NOM DU SALARIE : SUEBILE
PRENOM : JOSETTE
NOM MARITAL : BABIN
NIR : 2680497209535
PERIODE ACTIV. :
LIBELLE ERREUR : M013 / Valeur incorrecte / Cette rubrique ne doit contenir que des chiffres (caractères 0 à 9,
sans signe ni point ou virgule décimale)
```